

**Séance
extraordinaire
2025-03-31ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 31 mars 2025 à 19 h 30, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l’avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Comme tous les membres du Conseil sont présents, des sujets ont été ajoutés tel que permis par la loi. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière.

Absence motivée : M^{me} Pauline Joncas

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Renouvellement exploitation d’une gravière-sablière, Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;
5. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), M. Pierre-Alexandre Dessureault, 992, chemin des Pionniers Ouest;
6. Fin d’emploi d’un préposé à temps plein aux travaux publics;
7. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités (FMQ);
8. Ratification entente avec GoRecycle, point de collecte d’appareils;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l’ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Christine Talbot, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2025-03-01ss1

Adoption de
l’ordre jour

3. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-03-02ss1

Renouvellement
exploitation
gravière-sablière
Gilbert Cloutier

4. Renouvellement d’autorisation exploitation d’une gravière-sablière, Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.

CONSIDÉRANT QUE *Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.* adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l’autorisation pour le renouvellement pour utilisation non

agricole concernant les activités d’exploitation d’une gravière-sablière, exploitation d’une carrière de schiste, entreposage-tamassage de terre et de sable et entreposage-concassage-tamassage de béton/brique/asphalte sur les lots 3 769 941, 3 769 942, 3 769 943, 3 769 946, 3 769 949, 3 769 950 et 3 769 953 de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, ainsi que sur les lots 3 059 887 et 3 059 889 de la ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne une superficie totale de 10,9 hectares à utilisation autre qu’agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste au renouvellement de l’autorisation concernant le dossier 422504 de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE le secteur situé dans la zone Ac-7 permet l’exploitation d’un site d’extraction aux conditions suivantes :

- 1. Qu’une distance minimum de 30 mètres des habitations soit respectée;
- 2. Qu’un écran de végétation de 15 mètres de largeur soit maintenu en bordure du chemin public;

CONSIDÉRANT QU’ il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appuie la demande de *Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.* afin qu’il obtienne le renouvellement de l’autorisation pour utilisation non agricole sur les lots mentionnés ci-dessus et les conditions énumérées aux points 1 et 2.

2025-03-03ss1

CPTAQ Pierre-Alexandre Dessureault

5. **Demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), M. Pierre-Alexandre Dessureault, 992, chemin des Pionniers Ouest**

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à offrir un hébergement rustique afin de mieux faire connaître l’entreprise *La Bergerie des Petites Laineuses* ainsi que ses produits et ses activités à sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la localisation a été sélectionnée en vue de ne pas perturber les opérations agricoles ou d’en limiter les superficies cultivables

	tout en préservant l'intégralité des haies brise vent et des bandes riveraines;
CONSIDÉRANT QU'	il y aurait également des visites éducatives offertes aux touristes hébergés sur les lieux afin de mieux faire connaître l'élevage ovin;
CONSIDÉRANT QUE	la superficie visée pour l'implantation de l'hébergement rustique n'implique pas l'aménagement de nouveau chemin ou de coupe d'arbre;
CONSIDÉRANT QUE	le lot visé est le 3 250 378, zone Ac-1, dont la superficie visée est de 0,065 hectare, propriété de M ^{me} Stéphanie Beaulieu et M. Pierre-Alexandre Dessureault;
CONSIDÉRANT QU'	en vertu du règlement de zonage n° 270 art. 5.15 stipulant que l'implantation de tout bâtiment principal ayant une superficie au sol de moins de 58 m ² ainsi qu'une façade minimale de 7 m est interdite à moins de 150 mètres d'un chemin public, aucun autre terrain n'est approprié en zone blanche pour l'implantation du bâtiment projeté qui aura une superficie de 23 m ² et une façade de 4,8 m;
CONSIDÉRANT QUE	cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de cette demande d'implantation d'un hébergement rustique à des fins éducative à la localisation sélectionnée du lot 3 250 378, cadastre de Cap-Saint-Ignace.

2025-03-04ss1

6. Fin d'emploi d'un préposé à temps plein aux travaux publics

Fin d'emploi Keven Lebel-Charest

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mettre fin au lien d'emploi de Keven Lebel-Charest comme préposé aux travaux publics à temps plein à compter du 20 mars 2025. Un nouvel affichage sera fait afin de combler ce poste.

2025-03-05ss1

7. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

Entente FQM personnel technique

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que M^{me} Jocelyne Caron, maire et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l’entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM entres autres pour le soutien au déploiement et à la mise en œuvre du Plan de gestion des actifs (PGA-EAU).

2025-03-06ss1	8.	Ratification entente avec GoRecycle, point de collecte d’appareils
Entente GoRecycle		
		CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a déposé sa candidature pour être un point de dépôt pour la récupération d’appareils comme les réfrigérateurs, les celliers et les airs climatisés avec un conteneur;
		CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une réponse positive et le service entrera en fonction au printemps 2025;
		EN CONSÉQUENCE
		Il est proposé par la conseillère Christine Talbot
		ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
		De ratifier l’entente signée par la directrice générale et greffière-trésorière avec GoRecycle pour la fourniture du conteneur et des modalités entourant la gestion de ce dernier.

Période de questions	9.	Période de questions
		M ^{me} la maire répond aux questions des gens de la salle.

2025-03-07ss1	10.	Levée de la séance
Levée de la séance		Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 heures 43.

Sophie Boucher Greffière-trésorière	Jocelyne Caron Maire
--	-------------------------